

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024
RECONVOCATION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	19
absents ayant donné pouvoir ou procuration	6
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Date de la reconvoation

25 septembre 2024

Date d'affichage

1^{er} octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI.

Absents : Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Délibération n° 4424 Objet : Engagement de la communauté de communes dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) basé sur le programme Territoires engagés dans la transition écologique (TETE).

Au travers des différentes actions menées sur son territoire, la communauté de communes s'engage pour la transition écologique du territoire : gestion et prévention des déchets, écotourisme, OPAH-RU, projet alimentaire territorial, service de location longue durée de VAE, prévention incendie, plan de déplacement de mobilité simplifié etc.

Afin de renforcer cette dynamique, la communauté de communes souhaite concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'ADEME propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur le programme Territoires Engagés en Transition TETE.

Le COT est organisé en deux phases distinctes :

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité de :

- Organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche
- Faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Cit'ergie et Économie Circulaire)
- Compléter ses diagnostics territoriaux
- Bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes

La seconde phase de 3 ans permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels Cit'ergie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

Dans le cadre de cette contractualisation, l'ADEME accorderait à la communauté de communes une enveloppe de 250 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1, et aide variable selon l'atteinte d'objectifs fixés en phase 1 de 175 000 € en phase 2).

Pour la communauté de communes Fium'Orbu Castellu, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition énergétique du territoire pour :

- Réaliser un diagnostic approfondi de son état d'avancement sur les grandes thématiques de la transition écologique
- Construire une stratégie globale de planification écologique au service du territoire et de ses habitants
- Permettre d'amplifier les actions engagées
- Renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'engagement de la CC Fium'Orbu Castellu dans cette démarche et à autoriser le Président ou ses représentant-e-s à signer la convention afférente.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé du Président,

- **Valide** l'engagement de la communauté de communes Fium'Orbu dans la démarche de Contrat d'Objectif Territorial (COT) basé sur le programme Territoires engagés dans la transition écologique (TETE).
- **Autorise** Monsieur le Président ou ses représentant-e-s à signer la convention, et tous documents à intervenir relatifs à cette affaire.
- **Autorise** le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-200033827-20240930-4424_1-DE